

Eugène Nindorera : Mécanismes de la justice transitionnelle sur les atrocités de 1972

@rib News, 06/06/2022 « Quelle(s) justice(s) pour les victimes des crimes contre l'humanité commis au Burundi en 1972 ? » Par Eugène Nindorera 1. Ce thème a initialement été traité dans le cadre de la conférence internationale le Burundi organisée par l'Université d'Ottawa les 29 et 30 avril 2022. Le thème général de la conférence est la Commission Vérité et Réconciliation et les atrocités de 1972 : Une évaluation préliminaire ». Le présent texte est de la brève présentation que j'ai faite au cours de ladite conférence et me permet d'approfondir ma réflexion sur 2. A partir du rapport d'écoute de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) 2021[1], ma réflexion personnelle porte sur deux mécanismes de la justice transitionnelle (JT), à savoir la justice répressive[2] et la justice restauratrice[3]. Elle va aussi comprendre quelques considérations sur le processus de JT au Burundi, car l'analyse de ces deux aspects ne peut se faire rationnellement en dehors de leur contexte. Lire l'intégralité de l'Analyse

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});